

Séance du 09 Septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 09 Septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 04 Septembre 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvain LESPINASSE, Marie-France DREY, Michel DEJEAN, Patrick RAFFIN, Isabelle DUPUY, Claudie VILLENEUVE SOULARD, Stéphanie BELTRAME, Christophe MOURMANT, Stéphane MORIN, Grégory BUREAUD, Christian LACOTTE, André ARNAUD, Catherine HA, Marie-Françoise VASQUEZ, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Excusés avec pouvoirs : Bruno GARDEN a donné pouvoir à Marie-France DREY, Faysal YASSIN a donné pouvoir à Christian LACOTTE, Virginie RANNOU a donné pouvoir à Isabelle DUPUY.

Absent excusé : Monsieur Samuel BEAUCHAUD.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Christian LACOTTE.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation du procès-verbal de séance du 08 Juillet 2025**
- 2- **Ressources Humaines**
 - Suppression et création de poste suite à modification du temps de travail de l'agent de Médiathèque
 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 3- **Travaux de Réhabilitation d'un corps de bâtiments "Îlot de La Forge" - PHASE 1 (Réhabilitation de la maison principale) : Actualisation du plan de financement prévisionnel**
- 4- **Extension des Ateliers Municipaux – Sollicitation de la CDA (Fonds de concours élargi aux communes)**
- 5- **Demande de l'indivision Michaud pour rétrocession à la commune de parcelles du lotissement « route de La Croix Rouge »**
- 6- **Informations du Maire**
- 7- **Informations des Adjointes et des Conseillers Délégués**
- 8- **Questions Diverses**

PRÉAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Monsieur Christian LACOTTE est nommé secrétaire de séance.

Quorum

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

Approbation du procès-verbal de séance du 08 Juillet 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal du 08 Juillet 2025, celui-ci n'appelant aucune observation, ni réserve.

Objet : Suppression / création de poste suite à modification du temps de travail du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la demande écrite de l'agent actuellement en poste en tant qu'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,

1- Suppression / création du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques suite à modification du temps de travail

Compte tenu de l'accroissement de l'activité de la Médiathèque : plus de scolaires, d'animations (ateliers, expositions...), ainsi que des missions qui demandent du temps de préparation : Bébés lecteurs, Nuits de la Lecture... sans oublier le besoin de consacrer du temps à la gestion du fonds,

Monsieur le Maire propose de revaloriser le temps de travail du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, devenu inadapté. Il conviendrait d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi de 4 heures. Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 20 H, et la création de l'emploi permanent d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 24 H, correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à compter du 01/01/2026.

2- Mise à jour du tableau des effectifs :

Considérant la revalorisation du temps de travail du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 4 heures hebdomadaires supplémentaires pour nécessité de service, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Cat.	Durée hebdomadaire	Statut de l'agent	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative						
Attaché territorial	A	35 heures	Titulaire TC	100 %	x	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	35 heures	Titulaire TC	100 %	x	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} cl	C	35 heures	Titulaire TC	100 (autorisé 85,71%)	x	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} cl	C	17 heures	Titulaire TNC	50 %	x	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} cl	C	35 heures	Titulaire TC	100 %		x
Adjoint Administratif	C	35 heures	Titulaire TC	100 %	x	
Adjoint Administratif	C	35 heures	Titulaire TC	100 %	x	

Filière culturelle							
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	20 heures	Titulaire TNC	57,14 %		Fermeture le 01.01.2026	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	24 heures	Titulaire TNC	68,57 %		Création le 01.01.2026	
Filière technique							
Agent de maîtrise principal	C	35 heures	Titulaire TC	100 %		x	
Adjoint technique	C	35 heures	-	100 %			x
Adjoint technique (ouvert aux contractuels)	C	35 heures	-	100 %			x
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	35 heures	Titulaire TC	100 %		x	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	35 heures	Titulaire TC	100 %		x	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	C	35 heures	Titulaire TC	100 %		x	

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la suppression de l'emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 20 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2026, après avis du Comité Social Territorial,
- **Décide** la création d'un emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 24 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2026, après avis du Comité Social Territorial,
- **Approuve** le tableau des effectifs présenté,
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ci-dessus indiqués,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement et à mettre à jour le tableau des effectifs en ce sens.

Objet : Travaux de Réhabilitation d'un corps de bâtiments "Îlot de La Forge" - PHASE 1 (Réhabilitation de la maison principale) : Actualisation du plan de financement prévisionnel

Monsieur Patrick RAFFIN rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments de l'Îlot de la Forge, il est prévu une phase 1 concernant la rénovation de la maison principale (« maison COUTEAU ») en logement de Type 2. Il indique que suite à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, le projet a été revu, entraînant quelques modifications du programme de travaux. Il présente donc le budget prévisionnel de l'opération ajusté, pour un montant de travaux à hauteur de 85 863,48 € HT :

Coût estimatif HT de l'opération	
Lot Couverture - Charpente - Pose tuiles - Zinguerie	12 962,32 €
Lot Menuiserie / Serrurerie - Plancher bois - Cloisons - Plafond étage - Isolation planchers - Menuiseries extérieures - revêtement sol vinyle étage	21 131,73 €
Lot Menuiserie - Isolation des murs et plafond étage (hors pose prévue en régie)	3 327,26 €
Lot Plomberie sanitaire (dépose de l'existant effectuée par nos services techniques) - WC - Salle de Bain + Installation ECS	14 112,76 €
Lot Électricité - Ventilation - Remise aux normes du logement "Couteau" et installation d'une VMC simple flux	7 237,86 €
Lot Chauffage - Installation PAC AIR AIR (variante installation 5 radiateurs électriques 1000 à 1500W : 2 941,50€)	8 970,09 €
Lot Peinture intérieure - matériel (hors pose prévue en régie)	366,17 €
Lot Peinture extérieure (volets bois à rénover) - matériel (hors pose prévue en régie)	120,79 €
Lot Cuisine - cuisine aménagée fournie posée (4ML)	4 416,67 €
Lot Revêtements de sols - Ragréage + pose carrelage en rez de Chaussée - 40m ²	4 315,00 €
Lot Maçonnerie - Réfection façade et pignon	5 518,83 €
Travaux en Régie (Main-d'œuvre)	3 384,00 €
Coût HT	85 863,48 €

Monsieur Patrick RAFFIN expose que ce dossier a été retenu par les services de l'Etat au titre de la programmation DETR 2025. Cependant, compte tenu du niveau élevé de demandes de subvention (au total 34,3M€ pour une enveloppe de 11,6M€), le taux d'intervention sollicité (25%) a été réduit à 20 %. Le plan de financement prévisionnel doit donc être modifié en conséquence :

Plan de financement prévisionnel HT				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	78 062,81 €	15 612,56 €	20,00 %
Sous-total			15 612,56 €	
Autofinancement	Inscrit au BP 2025	85 863,48 €	70 250,92 €	81,82 %
Coût HT			85 863,48 €	

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le nouveau plan de financement prévisionnel présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Objet : Extension des Ateliers Municipaux – Sollicitation de la CDA (Fonds de concours élargi aux communes)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il existe un Fonds de Concours CDA élargi aux communes, d'un montant de 50 000 € maximum par commune, mobilisable sur la période de 2022 à 2026, avec pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets d'investissements. Il avait été évoqué lors de précédentes réunions que ce fonds pourrait être sollicité pour la réalisation des travaux d'extension des Ateliers Municipaux, projet bénéficiant d'aucun autre soutien financier.

Il est précisé que le Fonds de concours est versé à la commune qu'après production des factures de réalisation du projet d'investissement et ne pourra en aucun cas dépasser la part du financement assurée par la commune.

Monsieur Patrick RAFFIN rappelle à l'assemblée le montant estimatif du projet de travaux d'extension des Ateliers Municipaux de 140 000 € HT et présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT H.T. PRÉVISIONNEL		
Communauté d'Agglomération Saintes Grandes Rives l'Agglo	Fonds de concours sollicité	50 000,00 €
Commune de Fontcouverte	Autofinancement	90 000,00 €
TOTAL HT		140 000,00 €

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter le Fonds de concours de la CDA pour ce projet, pour le montant maximum de 50 000,00 €,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Demande de l'indivision Michaud pour rétrocession à la commune de parcelles du lotissement « Chantemerle » situé route de La Croix Rouge

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande des conjoints MICHAUD pour rétrocession à la commune des parcelles enherbées et arborées du lotissement « Chantemerle » situé Route de la Croix Rouge. Il présente un plan détaillé du lotissement. Un débat est engagé. Cette rétrocession entraînerait un transfert vers la commune des charges d'entretien actuellement supportées par le lotisseur. Les avis diffèrent et les échanges entre les élus ne permettent pas de statuer. Monsieur Sylvain LESPINASSE propose aux membres de la commission « Voirie » de se rendre sur place pour étudier cette demande. Une réunion est donc programmée pour le jeudi 18 septembre à 9h devant le lotissement.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas statuer ce jour sur cet objet, mais d'attendre l'avis des membres de la commission « Voirie ». Monsieur le Maire prend acte que cette question sera donc à reporter à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Informations du Maire

Dates des élections municipales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixe les dates des élections municipales au dimanche 15 mars 2026 pour le premier tour de scrutin et au dimanche 22 mars 2026 pour le second tour. Il remercie par avance chacune et chacun de bien vouloir réserver ces dates dès aujourd'hui sur son agenda pour la tenue des bureaux de vote.

Informations des Adjointes et des Conseillers Délégués

Bulletin Municipal

Madame Marie-France DREY informe l'assemblée que le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction.

Voirie

Monsieur Sylvain LESPINASSE fait état des différents travaux de voirie sur la Commune (Route de Beausseuil, Place du Cimetière et sur diverses routes communales). Puis il donne des explications concernant les contrôles d'assainissement qui sont réalisés lors des ventes de biens immobiliers.

Questions Diverses :

Monsieur Christian LACOTTE prend la parole en disant qu'il a été interrogé par un administré qui a remarqué une erreur dans l'édition du Maire du dernier bulletin municipal. En effet, il a été écrit « URSS » en lieu et place de « Russie ». Est-ce volontaire ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien d'une « coquille » qui est passée au travers de la relecture, ce n'était bien évidemment pas intentionnel.

Madame Catherine HA donne quelques informations concernant la biodiversité à Fontcouverte :

- Le vison d'Europe, mammifère le plus menacé d'Europe, évalué à 250 individus sauvages, est classé en danger critique d'extinction. Le bassin de la Charente est l'un de ses derniers bastions en France. Très farouche, il est présent dans le lit de l'Escambouille. Le parc animalier Zoodyssée des Deux-Sèvres a procédé à deux lâchers de cinq jeunes entre Saintes et Angoulême dans le cadre d'un Plan National d'Action en faveur de l'espèce pour booster la population déjà présente.
- D'après le projet "une chouette, un village" soutenu par l'Office Français de la Biodiversité, un nichoir à chouette, espèce intégralement protégée, sera prochainement installé sur un grand arbre feuillu près des ateliers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal de Fontcouverte, en séance du conseil municipal du 14 Octobre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian LACOTTE

Le Maire,
Francis GRELLIER